



Explication des nouveaux critères de don de sang pour les personnes 2S/LGBTQIA+

Explication des nouveaux critères de don de sang

Les changements apportés aux critères d'admissibilité au don de sang touchent directement les personnes 2S/LGBTQIA+ du Canada. Voici un aperçu des choses à savoir.

Pendant des années, nombre de personnes 2S/LGBTQIA+ ne pouvaient donner leur sang en raison d'une politique discriminatoire et dépassée appliquée par la Société canadienne du sang (SCS).

Heureusement, après des dizaines d'années de pression de la part d'activistes 2S/LGBTQIA+ et de chercheur-euse-s, la SCS a adopté une nouvelle approche fondée sur les comportements et non sur le genre pour dépister les dons de sang. En septembre 2022, la SCS a mis en place un nouveau « questionnaire de sélection des donneurs » comprenant des questions visant à déterminer l'admissibilité des dons. Le questionnaire actuel et les processus utilisés sont plus inclusifs que par le passé et permettent à davantage de personnes 2S/LGBTQIA+ de donner leur sang qu'à l'époque de « l'interdiction du don de sang », instaurée en 1992.

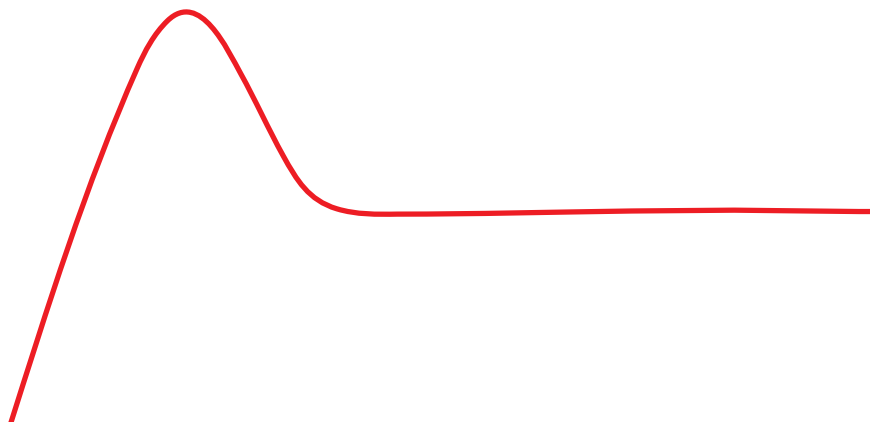
Il existe toutefois encore d'importantes restrictions quant au profil des donneur-euse-s et au moment où le don est fait; plusieurs des nouveaux critères touchent particulièrement les personnes 2S/LGBTQIA+. Nous détaillons ici ce qu'il faut savoir sur les règles actuelles.

Pourquoi la SCS utilise-t-elle un questionnaire de sélection? N'effectue-t-elle pas une analyse des dons de sang?

Si, tous les dons de sang sont soigneusement analysés en vue de détecter d'éventuelles infections. Néanmoins, ces analyses ont certaines limites. Une importante notion à comprendre ici est celle du « **délai de séroconversion** ».

Lorsqu'une infection bactérienne ou virale est transmise, elle prend un certain temps à se répliquer dans l'organisme et donc à pouvoir être détectée de manière fiable par les tests existants. C'est pourquoi un test trop précoce peut donner lieu à un faux négatif. La période qui s'écoule entre le moment où un virus est transmis et celui où il peut être détecté de manière fiable par analyse sanguine est appelée « délai de séroconversion ».

C'est pourquoi, en plus d'analyser tous les dons de sang, on pose des questions à toutes les personnes désirant faire un don de sang. Ces questions permettent de déterminer la possibilité de se trouver à l'intérieur du délai de séroconversion : à l'intérieur de cette période, le test de dépistage pourrait indiquer qu'une personne séropositive au VIH ou à l'hépatite C est séronégative, parce qu'il ne s'est pas écoulé suffisamment de temps pour que le virus soit détectable.



Risques liés au don de sang

La SCS fixe la plupart de ses critères d'exclusion sur la base d'un délai de séroconversion de trois mois, qui correspond au délai le plus long des infections transmissibles sexuellement (celui du test de dépistage de l'hépatite B), plus quelques semaines. La SCS vise ainsi à s'assurer que les tests de dépistage sanguin détectent les infections récentes à un taux aussi proche que possible de 100 %.

Il s'agit d'un changement important par rapport à l'interdiction de plusieurs années, voire à vie, qui s'appliquaient autrefois aux hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes. Toutefois, compte tenu des progrès techniques en matière de dépistage du VIH, il est compréhensible que certaines personnes queers ne comprennent pas pourquoi la SCS applique encore une période d'exclusion de trois mois.

Par exemple, les tests sanguins permettent de détecter le VIH dans les dons de sang avec une certitude de 95 % en 7 à 10 jours, et de près de 99 % en quelques semaines. Mais, compte tenu du délai de séroconversion plus long associé à d'autres infections (comme l'hépatite B et C), la SCS applique encore une approche prudente en maintenant une période de trois mois.

En tant qu'opérateur de l'approvisionnement en sang du Canada, la SCS a la responsabilité fondamentale de maintenir la sécurité de cet approvisionnement et doit donc limiter les risques au maximum. Pour éviter les exclusions inutiles, qui limitent les dons potentiels et renforcent la stigmatisation liée au VIH et à la sexualité, il faut cependant continuer à réexaminer et réviser les critères d'exclusion sur la base des données les plus récentes et des derniers progrès de la médecine, de la science et de la technologie.



En quoi les critères de don ont-ils changé, alors?

Avant les changements de 2022, les questions sur l'identité des donneur·euse·s avaient pour effet d'interdire à beaucoup, voire à la plupart des hommes gais, bissexuels et queers sexuellement actifs, de même qu'à beaucoup d'autres personnes 2S/LGBTQIA+, de donner leur sang pendant des périodes déraisonnables.

Avec la nouvelle politique, les mêmes questions sont posées à tout le monde, en reconnaissance du fait que le VIH, l'hépatite C et d'autres infections peuvent être transmis lors de rapports sexuels. Si les antécédents sexuels récents d'une personne présentent un risque de transmission du VIH ou d'autres infections, et que cette personne se trouve potentiellement dans la période de séroconversion, son don est exclu par mesure de précaution, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre.

Ces modifications représentent un important progrès pour notre communauté : un plus grand nombre de personnes 2S/LGBTQIA+ peuvent donner leur sang, et l'ancienne politique, qui mettait à l'écart et stigmatisait les hommes gais, bis et queers, n'est plus en vigueur. De plus, la procédure de don de sang est plus sûre que par le passé.

Malgré ce changement, il est important de reconnaître que de nombreuses personnes ne pourront toujours pas donner leur sang. Il s'agit des personnes qui prennent la PrEP, de celles qui ont plusieurs partenaires et qui ont des relations sexuelles anales avec un·e ou plusieurs de leurs partenaires, ainsi que des personnes qui ont des relations sexuelles avec une personne vivant avec le VIH. Étant donné que ces critères limitent la capacité de nombreuses personnes 2S/LGBTQIA+ de donner leur sang, il est nécessaire de continuer à revoir ces critères d'exclusion.



Selon les nouveaux critères, quelles sont les limites au don de sang?

Sexe anal et partenaires multiples

Le risque de transmission du VIH et de l'hépatite C étant plus élevé lors des rapports sexuels anaux que lors des rapports vaginaux/par le trou avant ou oraux, il vous sera demandé si vous avez eu des rapports anaux avec un nouveau ou une nouvelle partenaire ou avec plusieurs partenaires au cours des trois derniers mois. Si c'est le cas, il vous sera demandé de reporter votre don à **trois mois après votre dernier rapport sexuel anal**. Cette restriction s'applique même si vous avez utilisé des condoms.

Si vous avez eu des rapports sexuels anaux avec une seule et même personne pendant un minimum de trois mois avant votre don, ou si vous avez eu plusieurs partenaires au cours des trois derniers mois, mais sans avoir de rapports sexuels anaux, vous pourrez **poursuivre le processus de don**.

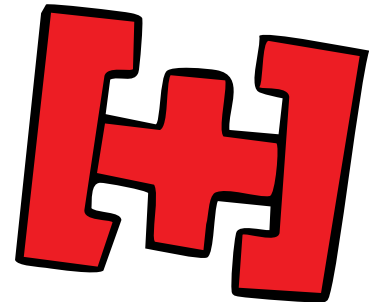
Toutefois, si vous avez eu des rapports sexuels anaux et plusieurs partenaires au cours des trois derniers mois, même s'il s'agissait de partenaires que vous fréquentez régulièrement ou depuis longtemps, vous **ne pourrez pas donner votre sang pour le moment** (vous devrez attendre d'avoir eu des rapports sexuels anaux avec une seule et même personne pendant trois mois ou aucun rapport anal pendant trois mois). Les critères d'exclusion ne distinguent pas les partenaires multiples de longue date des partenaires multiples nouveaux ou nouvelles.



Rapports sexuels avec une personne séropositive

Les personnes qui ont eu des rapports sexuels avec une personne vivant avec le VIH ne peuvent pas faire de don de sang pendant les **12 mois qui suivent le dernier contact sexuel**, même si le statut VIH de ce ou cette partenaire est indétectable (c'est-à-dire que la personne est séropositive, mais qu'elle suit un traitement efficace contre le VIH et qu'elle ne peut pas transmettre le virus par voie sexuelle). Cette situation est évidemment frustrante, car il est impossible pour une personne dont le statut est indétectable de transmettre le VIH par voie sexuelle.

Par ailleurs, une personne vivant avec le VIH ne peut pas non plus faire de don, même si son statut est indétectable. En effet, si l'on est certain que le virus est intransmissible par voie sexuelle s'il est indétectable, ce n'est pas le cas avec le don de sang. Les risques de transmission par transfusion sanguine sont très différents.



Prise de la PrEP

La PrEP, ou prophylaxie pré-exposition (PrEP), est le moyen le plus efficace de prévenir la transmission du VIH par voie sexuelle. Elle est prise par de nombreuses personnes 2S/LGBTQIA+ dans le cadre de leur stratégie de santé et de bien-être sexuels. C'est une excellente nouvelle, et nous devons poursuivre les efforts pour assurer l'accès à la PrEP à toutes les personnes qui pourraient en bénéficier.

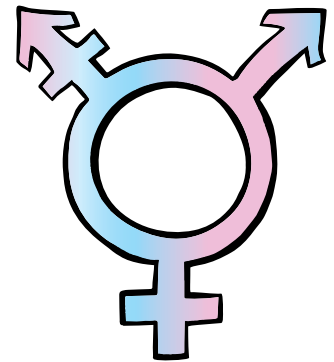
Toutefois, les personnes qui prennent la prophylaxie pré-exposition (PrEP) ou la prophylaxie post-exposition (PPE) par voie orale doivent attendre **quatre mois après leur dernière dose pour pouvoir faire un don**, tandis que les personnes qui prennent la PrEP injectable à longue durée d'action doivent attendre **deux ans après leur dernière dose**. En effet, ces médicaments antirétroviraux peuvent influencer les tests de dépistage du VIH. Des travaux sont en cours avec des spécialistes du dépistage du VIH afin de mieux comprendre cet enjeu et de déterminer comment minimiser la période d'exclusion des personnes sur la PrEP.



Personnes trans et de diverses identités de genre

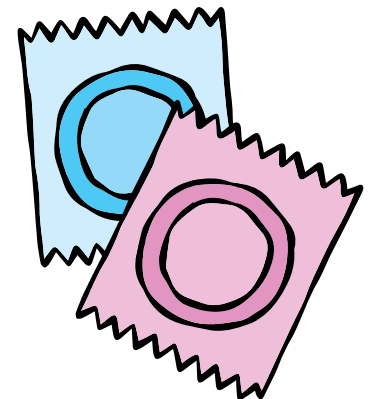
Les personnes trans au genre binaire (homme/femme) peuvent désormais s'inscrire en fonction de leur genre. Le processus de sélection ne comporte plus de questions indiscrettes, telles que celles sur l'opération chirurgicale d'affirmation de genre des organes génitaux inférieurs. Toutefois, en raison des limites binaires du système informatique d'enregistrement, les personnes non binaires sont toujours tenues d'inscrire un genre binaire.

De plus, le système actuel exige l'utilisation des noms légaux indiqués sur les documents d'identité, ce qui augmente le risque de morinommage. La SCS travaille en consultation avec les communautés trans et de diverses identités de genre afin d'élaborer un processus de sélection plus inclusif, sécuritaire et respectueux des personnes trans et de diverses identités de genre.



Travail du sexe

Depuis octobre 2022, il n'y a plus de politique d'exclusion à vie des personnes travaillant dans l'industrie du sexe. Bien qu'il s'agisse d'une mesure positive, les personnes travaillant dans l'industrie du sexe doivent toujours attendre **12 mois après le dernier contact sexuel** pour donner leur sang – un autre critère qui, selon nous, doit être mis à jour.



Il semble qu'il reste beaucoup de limites au don de sang

Il est certes frustrant de constater que ces nouveaux critères, s'ils rendent le processus de dépistage plus égalitaire et inclusif, empêchent encore de nombreuses personnes de notre communauté de donner leur sang. Les activistes communautaires et les chercheur-euse-s ont travaillé pendant des dizaines d'années à éduquer la société sur le VIH. Nous comprenons que le délai de séroconversion de certaines infections exige d'imposer des limites, mais, par ailleurs, beaucoup de membres de notre communauté portent une grande attention à leur santé et à leur statut relatif au VIH et à l'hépatite C. Nous prenons soin de nous et des autres membres de notre communauté depuis des années, et les politiques en place devraient refléter ces efforts.

En attendant, n'oublions pas que bien des progrès ont été accomplis et que davantage de personnes 2S/LGBTQIA+ peuvent aujourd'hui donner leur sang grâce à la nouvelle politique de dépistage de la SCS. Tout en célébrant cette victoire, nous continuerons à travailler en collaboration avec d'autres organismes communautaires 2S/LGBTQIA+ et avec le milieu de la recherche pour tâcher d'améliorer les politiques de la SCS, notamment ses critères d'exclusion.

[Visitez cette page pour consulter la liste complète des conditions d'admissibilité au don de sang de la SCS.](#)

[Cliquez ici pour connaître l'emplacement et les heures d'ouverture de tous les centres de don de la SCS.](#)

[Rendez-vous ici pour commencer la procédure de don de sang et prendre rendez-vous.](#)

Au Québec, le don de sang est géré par [Héma-Québec](#), une organisation distincte avec ses propres critères de sélection. Héma-Québec est également réglementé par Santé Canada.



**Cette ressource a été conçue dans le cadre d'une
micro-subvention de la Société canadienne du sang.**

**Ce programme est rendu possible grâce à la générosité des
donateurs et donatrices de la Société canadienne du sang.**



Canadian Blood Services Société canadienne du sang